



# Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Budget des dépenses  
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

## Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

**Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement** présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

**Partie II – Le Budget principal des dépenses** étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

**Partie III – Le Plan de dépenses du ministère** est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par  
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la  
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943  
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-74

ISBN 0-660-61502-9

# Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Exercice financier de 2001-2002

Budget des dépenses

**Rapport sur les plans et les priorités**

Approuvé

---

Ministre du Travail

## **Table des matières**

### **Partie I : Messages**

- A. Message de la ministre
- B. Déclaration de la direction

### **Partie II : Vue d'ensemble du ministère**

- A. Quoi de neuf ?
- B. Mandat, rôle et responsabilités
- C. Objectif du ministère
- D. Contexte de la planification
- E. Dépenses prévues du ministère

### **Partie III : Plans, priorités et stratégies**

- A. Objectif du secteur d'activité
- B. Description du secteur d'activité
- C. Principaux engagements en matière de résultats, de résultats escomptés, d'activités et de ressources connexes

### **Partie IV : Renseignements financiers**

Tableau 1 : Source de recettes disponibles et non disponibles

Tableau 2 : Coût net des programmes selon le budget des dépenses pour 2001-2002

Tableau 3 : Listes des lois et règlements

# **Partie I : Messages**

## **A. Message de la ministre**

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) se voue à la défense du droit fondamental des Canadiens à un environnement de travail sain et sécuritaire. Il remplit ce rôle par son travail diligent auprès des employeurs, des travailleurs, du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux.

En ma qualité de ministre du Travail, je suis heureuse de présenter le Rapport sur les plans et les priorités du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail pour l'exercice financier de 2001-2002.

Le CCHST travaille avec ses partenaires à fournir aux Canadiens les meilleurs renseignements possibles en matière de santé et de sécurité grâce à son grand nombre de programmes, de services et d'accord de collaboration.

La santé et la sécurité sont importantes pour tout le monde et non seulement pour ceux qui font partie du monde du travail. Conscient de cela, le Centre offre aux Canadiens, et surtout aux jeunes, les renseignements et les ressources qui leur permettront d'éviter accidents, maladies et perte de vie. Le CCHST a amélioré ses services offerts par Internet en les rendant plus pratiques et plus utiles et en formant des partenariats avec des maisons d'enseignement, afin de mieux pouvoir répandre les connaissances sur la santé et la sécurité.

La direction tripartite du Conseil, où sont représentés la main-d'oeuvre, le gouvernement et le patronat, joue un rôle vital dans l'amélioration des conditions de travail au chapitre de la sécurité. Un leadership fondé sur l'appui et l'esprit permet au CCHST de fournir les services requis au Canada.

Le Centre offre donc des renseignements et des connaissances très utiles en matière de santé et de sécurité sur les lieux de travail du Canada.

L'honorable Claudette Bradshaw, P.C., M.P., ministre du Travail

## B. Déclaration de la direction

<b>MANAGEMENT REPRESENTATION/DÉCLARATION DE LA DIRECTION</b> <b>Report on Plans and Priorities 2001-2002/Un rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002</b>	
<p>I submit, for tabling in Parliament, the 2001-02 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Canadian Centre for Occupational Health and Safety.</p> <p>To the best of my knowledge the information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accurately portrays the department's mandate, plans, priorities, strategies and planned results of the organization.</li> <li>• Is consistent with the disclosure principles contained in the <i>Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities</i>.</li> <li>• Is comprehensive and accurate.</li> <li>• Is based on sound underlying departmental information and management systems.</li> <li>• I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.</li> </ul> <p>The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.</p>	<p>Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2001-02 du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.</p> <p>À ma connaissance les renseignements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrivent fidèlement les mandats, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisation.</li> <li>• Sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les <i>Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités</i>.</li> <li>• Sont complets et exacts.</li> <li>• Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.</li> <li>• Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.</li> </ul> <p>Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.</p>
<p>Name/Nom : _____</p> <p>Date : _____</p>	

## **Partie II : Vue d'ensemble du ministère**

### **A. Quoi de neuf ?**

Au cours de la dernière année, le CCHST a amélioré les services qu'il offre aux Canadiens par Internet et il en a augmenté le nombre. Un nouvel accord de collaboration avec le Réseau canadien de la santé permet aussi d'offrir d'autres services. Les renseignements et les ressources sur la sécurité destinés à la jeunesse sont une autre tâche.

### **B. Mandat, rôles et responsabilités**

#### **Mandat**

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) est régi par *la Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail*, L.R.C. 1977-1978, chap. 29, qui a été adopté à l'unanimité par le Parlement du Canada. Cette loi vise à promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un environnement de travail sain et sécuritaire ; elle a permis de créer un institut national (le CCHST) chargé d'étudier et de favoriser, notamment dans un cadre coopératif, l'hygiène et la sécurité au travail pour le bien de tous les travailleurs canadiens.

#### **Rôles et responsabilités**

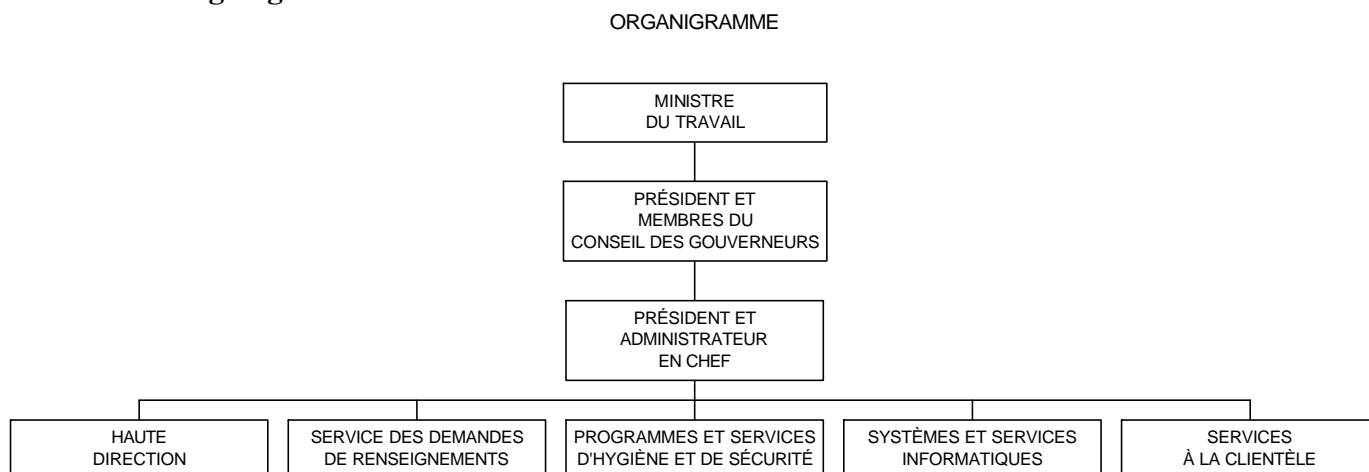
Le CCHST est une source d'expertise et d'information technique indépendante qui appuie les efforts que déploient les gouvernements, les organisations syndicales et les employeurs afin d'améliorer la sécurité et la santé au travail.

La collaboration entre les sources canadiennes et internationales permet au CCHST d'obtenir des renseignements objectifs et dignes de foi sur l'hygiène et la sécurité au travail. Le CCHST se sert de ces renseignements tels qu'ils lui parviennent ou après analyse critique pour fournir aux Canadiens un service de renseignements confidentiel, gratuit et à jour sur l'hygiène et la santé au travail.

Les ressources et les fonds qui servent à fournir ce service de renseignements proviennent d'une part des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et, d'autre part, des recettes découlant de la commercialisation à l'échelle mondiale des produits et services d'information sur l'hygiène et la sécurité au travail.

Le CCHST est, selon l'Annexe II de *la Loi sur la gestion des finances*, un établissement public indépendant qui relève du Parlement par l'entremise de la ministre du Travail.

**Tableau 1 : Organigramme**



### **C. Objectif du ministère**

Fournir aux Canadiens des renseignements sur les questions d'hygiène et de sécurité au travail. Cette information doit être complète, intelligible et fiable. L'information facilite les prises de décisions, favorise les changements sur les lieux de travail, sensibilise le public à la nécessité de jouir d'un environnement de travail sain et sécuritaire, et soutient l'éducation et la formation.

### **Priorités stratégiques**

Le CCHST dirigé par un organisme tripartite, le Conseil des gouverneurs. Ce dernier est composé de travailleurs, d'employeurs et de leaders gouvernementaux représentant leurs électors respectifs au Canada. Le Conseil se réunit trois fois par année pour examiner les politiques et évaluer les travaux du CCHST. Lors de sa réunion de janvier 1997, Le Conseil a formulé les principes directeurs suivants pour l'avenir du Centre; ces principes ont reçu l'appui des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de l'hygiène et de la sécurité au travail. Les voilà :

*La Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* autorise le CCHST à entreprendre une large gamme d'activités afin de « promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un environnement de travail sain et sécuritaire ».

Le Conseil des gouverneurs veut que les principes directeurs suivants servent de guide au CCHST à court et à moyen terme et qu'ils lui permettent d'avancer sur la voie du recouvrement des coûts.

1. Le Conseil réaffirme l'engagement qu'il a pris d'appuyer le CCHST et le rôle utile qu'il joue auprès des travailleurs et des employeurs canadiens. Par ailleurs, le Conseil reconnaît l'importance d'une structure administrative tripartite pour le CCHST.



Le CCHST doit continuer à servir de source impartiale de renseignements techniques et d'expertise à l'intention des travailleurs, des employeurs et des gouvernements et ce, afin d'assurer la santé et la sécurité en environnement de travail.

Le CCHST doit continuer à fournir une analyse et une interprétation critiques de l'information relative à l'hygiène et à la sécurité au travail.

De plus, les trois groupes qui composent le Conseil reconnaissent l'importance cruciale de maintenir la gratuité du Service des demandes de renseignements afin de maintenir le droit fondamental des Canadiens à un environnement de travail sain et sécuritaire.

2. Le Conseil et le CCHST devront faire valoir aux ministres responsables la qualité et l'importance du rôle que joue le CCHST afin d'obtenir un large soutien au niveau des politiques et des directives gouvernementales.
3. Le Conseil reconnaît la grande qualité et la nature impartiale des activités du CCHST. Il recommande que le CCHST poursuive ses efforts de consultation et de recherche, tout en relevant le défi de l'impartialité dans un monde compétitif. Le financement conjoint de projets qui ciblent les domaines clés en matière de besoins d'information devraient faire l'objet d'efforts spéciaux de la part du CCHST.

Le Conseil recommande vivement à tous les gouvernements et aux autres organisations de considérer le CCHST comme une source possible de services de consultation et de recherche.

4. Le Conseil recommande vivement aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, notamment les organisations syndicales et patronales, de collaborer avec le CCHST en vue de permettre l'accès public aux services offerts par le CCHST (sur CD-ROM, par Internet, etc.).
5. Le Conseil recommande au CCHST d'envisager la possibilité de recueillir et de diffuser des renseignements statistiques sur l'hygiène et la sécurité au travail.
6. Le Conseil reconnaît que le CCHST est devenu un répertoire national pour les fiches techniques sur la sécurité des substances (FTSS), et qu'il doit poursuivre ses efforts en vue d'encourager les entreprises à soumettre leurs fiches techniques au CCHST dans la mesure du possible.
7. Le Conseil recommande que les ressources du CCHST soient disponibles sous la forme la plus pratique pour l'utilisateur, y compris sous forme de document papier.
8. Le Conseil encourage le CCHST à établir des partenariats adaptés aux entités qui en feront partie afin de promouvoir la visibilité et la diffusion de l'information du CCHST. Ces partenariats pourraient prendre la forme d'une coopération entre les divers services de renseignements des gouvernements.
9. Le Conseil recommande que les gouvernements et autres entités fournissent systématiquement au CCHST tous les renseignements suivants : informations techniques, recherches, directives, codes de pratique et pratiques idéales.

## D. Contexte de la planification

Le CCHST continuera de former des alliances stratégiques avec les provinces, les territoires, les organismes syndicaux, les associations d'employeurs et autres organisations. Les accords de collaboration continueront de venir en aide aux services du CCHST et à y sensibiliser les concernés au maximum, ce qui augmentera ses capacités malgré ses ressources financières limitées. L'Internet demeure le moyen de communication clé pour atteindre les Canadiens 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

La situation financière du CCHST fait problème depuis 10 ans pour ce qui est de la balance entre les crédits alloués et les recettes provenant des activités à recouvrement des coûts. En réponse à ces préoccupations, un examen et une évaluation de notre programme de recouvrement des coûts auront lieu en 2001-2002. Nous espérons que cela permettra au CCHST de doser services au public et frais d'utilisation tout en remplissant le mandat qui lui est imposé par la loi.

## E. Dépenses prévues du ministère

**Tableau 2 : Dépenses prévues**

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2000-2001	<b>Dépenses prévues 2001-2002</b>	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
<b>Dépenses brutes du programme</b>				
Président et personnel du Centre	6 484	8 096	7 496	7 496
Moins : recettes disponibles	4 100	5 841	5 841	5 841
<b>Dépenses nettes du programme</b>	<b>2 384</b>	<b>2 255</b>	<b>1 655</b>	<b>1 655</b>
<i>Plus</i> : coût des services fournis par d'autres ministères ou organismes gouvernementaux	320	320	320	320
<b>Coût net du programme</b>	<b>2 704</b>	<b>2 575</b>	<b>1 975</b>	<b>1 975</b>
<b>Équivalents à temps plein</b>	82	87	87	87

## **Partie III : Plans, priorités et stratégies**

### **A. Objectif du secteur d'activité**

Fournir aux Canadiens une information fiable, détaillée et intelligible sur l'hygiène et la sécurité au travail, information qui facilite la prise de décisions responsables, favorise l'évolution de l'environnement de travail, sensibilise les intéressés à la nécessité d'assurer un environnement de travail sain et sécuritaire et forme les assises des programmes d'éducation et de formation.

### **B. Description du secteur d'activité**

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) est l'institut national du Canada chargé de promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail salubre et sécuritaire. Le CCHST est indépendant des autres ministères fédéraux et provinciaux. Il maintient un conseil d'administration tripartite (travailleurs, employeurs, gouvernements) pour assurer la prestation aux Canadiens, dans leurs lieux de travail, d'une information compréhensible et impartiale. La prestation de cette information est assurée d'une part au moyen d'une ligne téléphonique sans frais pour répondre aux demandes de renseignements, et d'autre part au moyen d'un service payant qui fait appel à la plus récente technologie électronique et sur papier. L'information est fournie par de nombreux organismes canadiens et mondiaux voués à l'hygiène et à la sécurité au travail, ce qui met à la disposition des Canadiens l'information la plus détaillée, la plus actuelle et la plus fiable qui soit. Cette information est diffusée partout au Canada et dans plus de 50 pays.

### C. Principaux engagements en matière de résultats, de résultats escomptés, d'activités et de ressources connexes

Principaux engagements	Résultats escomptés	Activités	Ressources connexes (en millions de dollars)		
			2001-2002	2002-2003	2003-2004
Centre national se consacrant à l'enrichissement et à la diffusion d'une information objective sur l'hygiène et la sécurité au travail.	➤ Niveau de satisfaction envers le service de renseignements gratuit.	➤ Fournir des renseignements gratuits par téléphone, par fax et par courrier électronique.	➤ 1,1 \$	➤ 1,1 \$	➤ 1,1 \$
	➤ Accès accru des Canadiens aux ressources en hygiène et en sécurité.	➤ Fournir des services par Internet aux Canadiens	➤ 0,1 \$	➤ 0,1 \$	➤ 0,1 \$
	➤ Reconnaissance mondiale pour sa contribution de premier ordre à l'avancement de l'hygiène et de la sécurité au travail.	➤ Participer à des projets conjoints avec des organisations internationales et vendre des produits dans le monde entier.	➤ 0,3 \$	➤ 0,3 \$	➤ 0,3 \$
	➤ Niveau de satisfaction/confiance des travailleurs, de l'entreprise et de tous les ordres de gouvernement à l'égard de la qualité et de l'impartialité du CCHST.	➤ Apporter une contribution stable aux organismes s'occupant de sécurité en s'y faisant représenter activement par le Conseil.	➤ 0,02 \$	➤ 0,02 \$	➤ 0,02 \$
	➤ Reconnaissance accrue de l'importance de l'hygiène et de la sécurité au travail dans les établissements d'enseignement.	➤ Promouvoir l'hygiène et de la sécurité grâce au programme de soutien à l'éducation, à des projets conjoints et autres initiatives destinées à la jeunesse.	➤ 0,1 \$	➤ 0,1 \$	➤ 0,1 \$

## Partie IV : Renseignements financiers

**Tableau 1 : Source de recettes disponibles et non disponibles**

(en milliers de dollars)	Recettes projetées 2000-2001	Recettes <b>prévues</b> <b>2001-2002</b>	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004
CCHST	4 100	5 841	5 841	5 841
Total porté au crédit	4 100	5 841	5 841	5 841

**Tableau 2 : Coût net du programme pour le budget des dépenses 2001-2002**

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>CCHS'</b>
Dépenses nettes prévues	<u>8 096</u>
Plus :	
<i>Services reçus sans frais</i>	
Logement fourni par TPSGC	320
Plan d'indemnisation des travailleurs fourni par Développement des ressources humaines Canada	-
Honoraires et autres services juridiques défrayés par Justice Canada	<u>-</u>
	<u>320</u>
<b>Coût total du programme</b>	<b><u>8 416</u></b>
Moins :	
Recettes portées au crédit	5 841
Recettes portées au Trésor	<u>        </u>
<b>Coût net du programme</b>	<b><u>2 575</u></b>
<b>Coût net du programme estimé pour 2001-2002</b>	<b><u>2 575</u></b>

**Tableau 3 : Liste des lois et règlements**

*Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité* ..... (L.R.C. 1985, chap. C-13)